

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/936 du 2/12/1983
DECRET N° /MPPS.DGTFP.DFP.21024.23
Portent intégration et nomination de Me-
demoiselle MASSOLCLA Marie Jeanne dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie
1 des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S

- ✓/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
à l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
✓/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
D.G.B. ✓/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
✓/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rem-
plaçant le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des
cadres de la catégorie A 1 des Services de Santé ;
✓/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
✓/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
✓/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
✓/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
✓/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
D.C.F. ✓/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
✓/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
✓/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
✓/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
✓/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
✓/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
✓/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
✓/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la
ROUMANIE et la République Populaire du Congo ;
✓/u le dossier de l'intéressée ;

D E C R E T E :

YK

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 susvisés, Mademoiselle MASSOLOLA Marie Jeanne, née le 5 Février 1950 à Bacongo (Brazzaville), titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, Spécialité : Médecine Générale obtenu à l'Institut de Medicina Timisoara (ROUMANIE) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) au grade de Médecin de 4° échelon, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Colone Sylvain GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFF/DFP..... 3
- DFP/BST..... 2
- DGB..... 3
- DCF..... 3
- MS.S..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 2/-
- SGCM/BC..... 2/-